

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 17 QUINQUIES

N° 363

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

---

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 363

présenté par

Mme Berger, rapporteure au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 17 QUINQUIES

Rédiger ainsi l'alinéa 1 :

« La première phrase du premier alinéa de l'article L. 313-12 du même code est remplacée par deux phrases ainsi rédigées : »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.